

# EBERHART FORMATION & CONSEIL

ALPINISME - SKI - CANYONING - SECOURS EN MONTAGNE - SECURITE  
EN HAUTEUR - PARCS ACROBATIQUES - AMENAGEMENT TOURISTIQUE  
ASSISTANCE GESTION DE CRISE - EXPERTISES

PROGRAMME TYPE

Le 02-02-2023

## PROGRAMME DETAILLE

### Sécurité Travaux en Hauteur pour Parc Acrobatique en Hauteur

#### VOTRE FORMATION

- **Lieu, dates et horaires de la formation** : .....- du .... au ..... - De 9 à 12h et de 13 à 18h
- **Durée totale** : 2 jours soit 16 h

#### STAGIAIRES

- **Public visé** : Opérateurs de PAH motivés par les travaux en. Etant apte médicalement.
- **Stagiaires concernés** : vos salariés (liste à me fournir)
- Ce module s'adresse aux personnes ayant à réaliser des travaux en hauteur à la descente comme à la montée, en passant ou non des fractionnements. Les travailleurs ont besoin éventuellement de réaliser des ancrages.
- **Pré requis** : CQP OPAH, secouriste

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors du travail en hauteur avec des cordes.

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle avec Paperboard ou tableau blanc
- Parc acrobatique en hauteur et EPI adaptés
- Le matériel du parc support sera complété par des lots fournis par le formateur

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Issues d'observations en situations réelles, nos méthodes d'enseignement sont concrètes et interactives. Notre pédagogie consiste en des travaux individuels et collectifs, à la fois théoriques et pratiques. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées.
- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

## DEROULE PEDAGOGIQUE

- **Partie Théorique : (2h00)**  
Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation. Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc. Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle.
- **Partie Pratique : (12h00)**  
Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires. Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires. Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.
- **Validation : (2h00)**  
Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation. Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

## RAPPEL LEGISLATIF

Article R4323-89 (extraits)

- L'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes est conditionnée au respect des conditions suivantes :
- 1° - Le système comporte au moins une corde de travail, constituant un moyen d'accès, de descente et de soutien, et une corde de sécurité, équipée d'un système d'arrêt des chutes...
- 2° - Les travailleurs sont munis d'un harnais antichute approprié, l'utilisent et sont reliés par ce harnais à la corde de sécurité et à la corde de travail ;
- 3° - La corde de travail est équipée d'un mécanisme sûr de descente et de remontée et comporte un système autobloquant qui empêche la chute de l'utilisateur au cas où celui-ci perdrait le contrôle de ses mouvements. La corde de sécurité est équipée d'un dispositif antichute mobile qui accompagne les déplacements du travailleur ...

## **ENCADREMENT PEDAGOGIQUE**

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous : guide de haute montagne, formateur, conseiller technique départemental secours en montagne de la Savoie. 1 formateur pour 10 stagiaires.

## **MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION**

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée, par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.

## **MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE LA FORMATION**

Une évaluation journalière intermédiaire et individuelle sera réalisée sous forme d'échange. L'évaluation finale sera réalisée en présence d'un référent du parcours acrobatique support.

Cette évaluation des acquis se fera sous forme de mises en situation et sera suivie d'un entretien individuel et questionnaire théorique.

## **LES SUPPORTS**

### **SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES :**

Un fascicule sous forme de fiches pratiques sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I

### **SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE**

Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires. Il précisera les techniques d'utilisation et le matériel employé. Il appartiendra à l'employeur à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

## **ATTESTATION DE STAGE**

- Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur.

## **COMPETENCES VISEES**

Au sortir de la formation les stagiaires seront capables de :

- ✓ Identifier les risques lors des travaux en hauteur.
- ✓ Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, du travail et des déplacements en hauteur.
- ✓ D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de chutes de hauteur.
- ✓ Evacuer un travailleur bloqué en hauteur

## PROGRAMME ET CONTENU

### ▪ Jour 1

- **15 mn** : Accueil, présentations,
- **1 H 45** : Théorie
  - Législation, principes généraux de prévention.
  - Textes réglementaires concernant le travail en hauteur (code du travail français, directives européennes).
  - Les équipements de protection individuelle (conception, usage, stockage, entretien et contrôle)
  - Les forces en action (facteur de chute, force de choc, tirant d'air)
  - Les ancrages
- **6H 00** : Pratique
  - Présentation et réglage des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.
  - Les nœuds usuels (Huit, Cabestan, Mickey)
  - Réalisation d'ancrages
  - Amarrage provisoire (simple, double, Machard) à l'aide d'un anneau de sangle (EN 795).
  - Ligne de vie provisoire horizontale en corde et déplacement.
  - Progression sur double cordes verticales :
    - A la descente - A la montée

### ▪ Jour 2

- **6H 00** : Pratique
  - Les fractionnements sur corde de travail verticale :
    - Comment les réaliser.
    - Comment les passer
      - A la descente - A la montée
  - Manœuvre d'évacuation à la descente
    - Personne consciente - Personne inconsciente
  - Mise en place de situations de travail permettant de mettre en œuvre l'ensemble des techniques de progression ou d'évacuation apprises
- **2H 00** : Validation
  - Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis
  - Evaluation à Chaud, bilan de fin de stage et résultats.